

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [roseline-savoie003-csssamares-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/7f108ca92ee2ebb46dc655d5)
<https://www.cadre21.org/membres/7f108ca92ee2ebb46dc655d5>

Date d'obtention : 2026-02-13 19:52:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Protéger la victime, action rapide, éviter la propagation des images, éduquer les ados, travail de collaboration entre les différents acteurs

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela me donne une démarche à suivre qui est clair. Je me sens mieux outillés

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Poser les questions du formulaires sans suggérer de réponse. Déterminer si on fait face à un acte impulsif ou malveillant. Eviter d'être le mandataire de la police. Evite que des gens voient les images, ce qui nous inclus.